

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'EAU ET LE CLIMAT
RABAT 11-12 JUILLET 2016
« SECURITE HYDRIQUE POUR UNE JUSTICE CLIMATIQUE »**

**SYNTHESE DES TRAVAUX
JEAN –FRANCOIS DONZIER
SECRETAIRE GENERAL DU RIOB**
Réseau International des organismes de Bassin

La conférence internationale sur l'eau et le climat, qui s'est tenue à Rabat les 11-12 juillet 2016 Sur le thème de « la sécurité hydrique pour une justice climatique » a réuni 650 participants venus de 40 pays.

Les discours d'ouverture de Madame la Ministre déléguée aux Ressources en Eau, de monsieur l'Ambassadeur de France chargé de l'environnement, du Président d'honneur du Conseil Mondial de l'eau et du Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc ont mis l'accent sur l'importance de l'Accord de Paris et l'Agenda pour l'Action approuvés durant la COP21, mais aussi sur la nécessité impérieuse, dans ce nouveau cadre intergouvernemental, de prendre en compte l'adaptation des ressources en eau aux effets du changement climatique.

Cette ressource naturelle, indispensable au développement économique et social de tous les pays du monde, à l'hygiène et à la santé des populations et à l'environnement, est aujourd'hui menacée tant par des activités anthropiques mal maîtrisées que par les effets du réchauffement global.

Un changement radical d'attitudes de consommation de l'eau sera sans doute nécessaire pour faire face aux nouveaux défis mondiaux.

S'il est difficile, bien entendu de résumer et de synthétiser en quelques minutes seulement les exposés présentés et la richesse des débats qui les ont suivi, il semble possible de retenir les points suivants :

D'abord un accord unanime ses représentants, tant du monde de l'eau que de celui du climat, sur l'impact désormais inévitable du changement climatique sur les ressources en eau, qui est d'ores et déjà sensible dans de nombreuses régions du monde.

« L'eau sera une des toutes premières victimes du changement climatique », ce qui se traduira par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations et des sécheresses, par l'élévation de l'évapotranspiration qui en accentue les effets et aussi par une accélération de l'érosion des sols.

La diminution du manteau neigeux et la fonte accélérée des glaciers de montagne modifieront aussi sensiblement le régime des fleuves qu'ils alimentent.

Il est urgent d'agir face aux effets du climat sur l'eau, compte tenu des impacts majeurs de ces phénomènes sur les populations, et notamment les plus vulnérables, mais aussi sur les économies, les territoires, la production énergétique et agricole, la pêche et l'aquaculture, le transport fluvial ou le tourisme, tout particulièrement.

Il est indispensable de mettre en œuvre, sans délais et à grande échelle, les mesures d'adaptation indispensable, notamment dans le cadre des nouveaux Objectifs du Développement Durable de l'ONU, pour éviter des catastrophes humaines, économiques et environnementales, avant qu'il ne soit trop tard.

En particulier, les travaux du GIEC doivent être poursuivis pour tendre vers de meilleures prévisions hydro météorologiques, à une échelle plus fine permettant de fonder des scénarii d'évolution des ressources et des risques facilitant l'élaboration des plans d'adaptation pertinents, notamment à l'échelle appropriée des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, nationaux ou aussi transfrontaliers.

Ces travaux doivent pouvoir se fonder sur des données fiables qui aujourd'hui font encore trop largement défaut.

Dans de nombreux pays, les données indispensables à la bonne gestion de l'eau sont encore inexistantes ou incomplètes, de mauvaises qualité, hétérogènes et dispersées entre de nombreux acteurs, mal conservées et mal exploitées, notamment pour pouvoir servir de base à des prises de décisions objectives et permettre une information suffisante des différents partenaires et de la population.

Au-delà des questions quantitatives, une politique de gestion intégrée des ressources en eau suppose de connaître les différents usages, les prélèvements, les rejets, la qualité des eaux de surface et souterraines, ainsi que l'état des écosystèmes aquatiques, de l'occupation des sols dans chaque bassin et aux échelles de décision appropriées.

Ces informations sont indispensables pour permettre aux autorités et aux représentants de secteurs économiques concernés par l'eau, ainsi que de la société civile, de fonder une vision commune et d'envisager les actions à conduire dans les plans et programmes pluriannuels, notamment en terme de prévention des risques, de gestion de la demande en eau, de lutte contre les pollutions, de recyclage et de recharge des nappes ou de recours à des ressources non conventionnelles.

Ce sont donc de véritables Systèmes intégrés d'Information sur l'Eau dont il faut encourager la création ou le renforcement lorsqu'ils font encore défaut, ce qui suppose la mobilisation stratégique de moyens humains et financiers appropriés, tant il est certain qu'on ne sait pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer.....

Les participants ont également souligné l'incroyable opportunité que représente la séquence dans laquelle nous sommes entrés depuis la COP21.

Le résultat de l'Accord de Paris et de l'Agenda pour l'Action, c'est que de nouvelles dynamiques se sont créées et commencent à fonctionner:

- Les pays se sont engagés, notamment sur l'eau pour une majorité d'entre eux, dans leurs INDC,
- les bailleurs ont pris des engagements financiers sur le climat et l'adaptation et sont à la recherche de bons projets à financer,
- les acteurs sont en ordre de bataille, que ce soient les organismes de bassin, les collectivités, les entreprises, mais aussi la société civile, tous ont des propositions concrètes et des projets qu'ils sont déjà prêts à mettre en œuvre,
- L'application de l'accord de Paris va donner de la visibilité: des cycles d'engagements sont prévus, il y a une feuille de route financière pour tendre vers les 100 Milliards du Fonds vert...

Il y aura aussi des rendez-vous : les COP successives devront rendre compte de l'avancement de l'Agenda pour l'Action et faire le point sur la réalisation des ambitions affichées.

Dans tous les secteurs, les communautés d'acteurs commencent à internaliser les actions d'adaptation ou de résilience, à conforter leur gouvernance, à bâtir programmes d'action, à conforter des coalitions, à mobiliser les financements autour de grandes dynamiques de transformation, thématiques ou géographiques. Nous sommes dans la bonne voie !

Au sein de l'Agenda pour l'Action, trois grandes initiatives ont été présentées :

- Le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins, les fleuves, les lacs et les aquifères, dont plus de 348 signataires s'engagent à entreprendre des actions d'adaptation par l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau;
- La « Business Alliance for Water and Climate », par laquelle des entreprises s'engagent à mesurer et réduire leur empreinte en eau;
- L'Alliance des Mégapoles pour l'eau et le climat, qui s'engagent à adopter des mesures pour adapter leurs villes au changement climatique.

Plusieurs organisations internationales, qui représentent des milliers d'acteurs, se sont également engagées ensemble pour généraliser la reconnaissance de l'eau au niveau politique durant la COP21 et dans les prochaines éditions, en communiquant d'une seule voie, #ClimatelsWater, visant une convergence de l'Eau et du Climat.

Ces initiatives se poursuivent aujourd'hui, notamment par un nouvel appel à l'action lancé par le Pacte de Paris pour susciter des actions en vue de la COP22, par un focus particulier sur les Systèmes d'Information de l'Eau (SIE), et par la poursuite de la mobilisation des entreprises.

Cependant l'accroissement de la population, l'augmentation des standards de vie, la production de nourriture et d'énergie et l'industrialisation sans cesse croissante, font que la pression sur les ressources en eau ne fait que croître. La pollution et la contamination des ressources en eau douce ont comme conséquence une diminution continue des réserves de qualité disponibles.

Cette pression, exacerbée par les effets négatifs du changement climatique, remet en cause les avancées réalisées en matière de développement dans tous les domaines.

Alléger cette pression, nourrir les populations, donner accès à l'énergie, préserver la santé et assurer une vie décente tout en assurant une gestion durable l'eau est l'équation compliquée que doit résoudre la communauté internationale.

Ceci exige un comportement exemplaire des citoyens et de l'ensemble des acteurs. C'est à ce niveau-là qu'intervient l'éducation pour informer, sensibiliser et faire prendre conscience individuelle et collective de la nécessité de préserver les ressources naturelles.

La société civile joue un rôle particulièrement important dans cette interaction entre l'eau, la santé et l'éducation.

L'eau est indispensable à tous les secteurs de l'activité humaine et au développement de nos sociétés comme à la préservation de l'Environnement : Elle ne doit plus être gérée de façon sectorielle, mais de façon intégrée en associant tous les acteurs, de tous les secteurs, aux prises de décisions qui les concernent.

Il est indispensable de sortir de la « Water box » et de travailler de façon transversale en prenant en compte toutes les facettes complexes de cette gestion intégrée. De ce point de vue, la création de conseils ou comités de bassin et de sous-bassin, réunissant les représentants de toutes les parties prenantes, apporte des progrès substantiel chaque fois qu'elle a été envisagée avec une réelle volonté de partager l'information et d'associer réellement les membres aux décisions qui les concernent. Il faut encore développer cette approche.

En ce qui concerne les financements :

Les financements pour soutenir la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement sont délivrés par un panel d'acteurs diversifiés (Les mécanismes de financement prévus par la CCNUCC, les institutions multilatérales et bilatérales, les fonds privés etc.) ce qui brouille la lisibilité des circuits financiers pour les différents acteurs.

La Convention sur les changements climatiques prévoit une aide financière des Parties avec un accès prioritaire aux ressources pour les pays avec le moins de capacités et plus vulnérables au changement climatique.

Pour cela, les parties ont décidé de désigner le Fonds Vert pour le Climat (FVC) comme une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 11 de la Convention.

Afin de faire face aux problématiques des changements climatiques, les besoins en investissements globaux dans les pays en développement sont très importants et il est indispensable que les fonds dédiés au changement climatique viennent s'ajouter aux crédits de l'Aide au Développement sans qu'il y ait de substitution.

Les projets d'adaptation sont financés en grande majorité aujourd'hui par des institutions bilatérales.

Malgré l'existence de fonds et d'institutions qui financent la lutte contre le changement climatique, certains pays éprouvent des difficultés à accéder à ces flux de financement. C'est d'autant plus vrai dès lors qu'il s'agit de financer des projets d'adaptation.

La plupart des fonds ont un accès limité du fait de procédures complexes et certains ne sont pas directement mobilisables par les pays eux-mêmes, qui doivent alors s'adresser aux institutions financières internationales ou aux banques régionales.

D'une façon générale il appartient aux acteurs de l'eau et du climat de présenter de bons dossiers d'adaptation aux guichets spécialisés, mais il apparaît, à côté des investissements, un gros besoin de financement pour l'amélioration de la gouvernance, de la connaissance, de l'acquisition des données, de la formation professionnelle et de l'éducation des populations, tous secteurs stratégiques pour lesquels aujourd'hui il faudrait repenser les circuits d'accès à des fonds appropriés.

Les crédits des donateurs bilatéraux, les Fonds Verts ne suffiront pas à faire face à l'ampleur du problème si nous ne travaillons pas aussi sur la performance du secteur et de l'efficacité de l'eau: réduire les fuites et les prélèvements, minimiser les besoins d'investissement, repenser la façon dont nous concevons et exploitons les infrastructures, miser sur la complémentarité des politiques de planification urbaine, de l'énergie, des écosystèmes, du tourisme, etc... pour assurer la pleine mobilisation des moyens disponibles.

Mais aussi à côté des financements bis et multilatéraux, il faut envisager des mécanismes financiers assurant la pérennité des infrastructures et aussi de la gestion des services collectifs et des ressources en eau....ceci peut passer, à côté des financements budgétaires classiques par l'introduction progressive de mécanismes fondés sur les principes « utilisateur-payeurs » et « pollueurs-payeurs », qui ont aussi fait leur preuve, quand ils sont appliqués dans la concertation avec tous les acteurs impliqués.

Le goulot d'étranglement pour catalyser le financement nécessaire est ... la mauvaise gouvernance : Une planification inadéquate, des procédures complexes, une faible capacité, le manque d'information, des cadres juridiques inadéquats, l'absence de stratégies nationales, l'insuffisance de la formation professionnelle des administrateurs et des opérateurs, etc.

Le défi à relever est aussi de faire le bon investissement dans des actions et des infrastructures appropriées et durables, parfois innovantes, mais, en tous les cas, tenant compte des erreurs et de l'expérience passée! Cela implique veiller bien entendu aussi à ce que tous les coûts liés et les frais de fonctionnements permanents soient pris en compte dans la conception des nouveaux projets.

Madame la Ministre, Excellences, mesdames et messieurs,

Voilà en quelques phrases les forces et faiblesses mis en avant par nos travaux de ces deux jours d'intense réflexion et de fructueux échanges d'expérience à Rabat.

Nous faisons le souhait que les Autorités marocaines et françaises, en charge de la Présidence de la COP21 et de la COP22, puissent être nos porte-paroles, auprès de la communauté internationale et de toutes les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, pour que l'eau soit prise en compte dans leurs travaux et leurs décisions, à la place stratégique qui doit être la sienne, pour assurer l'adaptation indispensable dans les délais très courts qui nous sont impartis.

Merci de votre attention.